

Le Journal de L'APS

Numéro 11

JUILLET — SEPTEMBRE 2017



Infos municipales

SECRETARIAT DE MAIRIE

Contact: Valérie DUFAYET

Tél: 04.73.69.02.69

Fax:04.73.69.24.23

communelaps@orange.fr

Horaire d'ouverture au public

Mardi: 16H à 19H

Mercredi: 10H à 12H et 16H à 19H

Vendredi : 10H à 12H

PERMANENCE DES ELUS

Mercredi: 17H à 19H00

Samedi: 10H à 12H00

(possibilité de rendez-vous)

ECOLE PRIMAIRE:

Directrice: Mme VINDIOLLET

Tél: 04.73.69.24.31

GARDERIE PERISCOLAIRE:

Contact: Véronique BAUMARD

Tél: 04.73.77.96.65

Horaires: 7H30 à 8H35

15H45 à 18H00

Mercredi : 7H30 à 8H35

11H45 à 12H30

RESTAURANT SCOLAIRE:

Contact: Pascale VOISSET

Tél: 04.73.77.96.65

Inscription: à la semaine.

Mettre les tickets dans la boîte aux

lettres sous le préau, avant

le vendredi soir.

BIBLIOTHEQUE:

Samedi : 10H30 à 12H

Dans ce numéro

- Infos municipales et édito..... 2/3
- Côté Mairie4/6
- Côté Ecole.....7/12
- Côté Associations14/15
- Côté Environnement.....16/19
- Côté Jardin20
- Infos.....21/22

Pendant la fermeture estivale du secrétariat de mairie, vous pouvez joindre :

- Philippe CHOUVY au 06.08.09.88.43
- Jean-Pierre BAYOL au 06.50.26.75.58
- Michel GATIGNOL au 06.21.09.65.61
- Emmanuelle DIJON-GOULEME au 06.40.67.59.66

BULLETIN DISPONIBLE sur
<http://www.allier-comte-communauté.fr/>

DEPOT LEGAL

Date : Novembre 2014

Rédaction, Mise en page : Commission Communication

Photographies : Commission Communication ,

Myreille Bujette « la Montagne »

Publication gratuite

Tirages à 112 exemplaires - IPNS

Distribution : Commission Communication

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

En septembre prochain, nos enfants vont prendre possession de leurs nouveaux locaux. En effet, notre nouvelle école sera opérationnelle dès la rentrée prochaine. Concernant l'ancien bâtiment scolaire, le rez-de-chaussée, côté cour, sera conservé en l'état comme unité de stockage ou pour une éventuelle ouverture de 3ème classe si les effectifs scolaires le permettent. Ultérieurement, une réflexion au sein du Conseil municipal se fera sur le devenir des étages.

Ce nouvel équipement s'avérerait indispensable - nouvelles normes obligent - pour le maintien d'une école sur notre petite Commune, souhait voté à la majorité du conseil municipal.

Ce nouveau bâtiment se compose d'une garderie et de deux classes de 50m². La cantine, quant à elle, demeure dans le même local, seule une porte de secours a été créée.

Outre le confort de cette nouvelle construction, nous nous devons d'offrir à nos enfants et au corps enseignant, des équipements qui répondent aux nouvelles méthodes d'enseignement.

Chaque classe est donc équipée d'un tableau numérique relié aux ordinateurs des institutrices. Les enfants ont aussi à leur disposition, des tablettes numériques connectées avec le tableau et le P.C des maîtresses.

Parallèlement à ces travaux, un accès direct de la salle polyvalente au préau a été créé par le biais d'un escalier interne de secours ainsi que la mise aux normes des sanitaires et la réfection du chauffage et de l'électricité.

L'école numérique rurale est un enjeu important afin que, lors du passage au cycle supérieur, les élèves soient familiarisés avec cette méthode d'enseignement. Ces nouvelles technologies offriront un potentiel de renouveau pédagogique important, améliorant l'efficacité de l'enseignement.

C'est aussi un défi lié au développement rapide des usages du numérique : dans un monde où l'outil informatique et les réseaux sociaux occupent une place centrale, il est essentiel que l'on donne à nos enfants, les savoirs correspondants en les préparant à la citoyenneté numérique et à l'emploi de demain.

Votre maire,
Philippe CHOUVY.

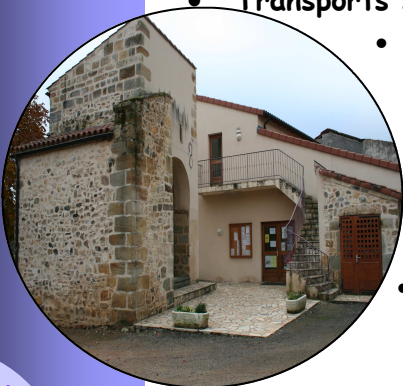


Délibérations

- Renouvellement ligne de trésorerie contractée en 2016 auprès du CRCA pour 250 000 euros ;
- Ouverture nouvelle ligne de trésorerie supplémentaire auprès du CRCA pour 100 000 € ;
- Virement de crédits supplémentaires à l'article 6615 pour règlement intérêts lignes ;
- Accord pour travaux supplémentaires demandées par la Mairie dans le cadre des travaux de l'école pour 6 882,64 € HT ;
- Accord pour participer financièrement à la mise à disposition de l'ASEVe pour des chantiers municipaux si besoin (500 €/semaine hors fournitures) ;
- Refus d'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale ;
- Modification des statuts du SIEG suite à l'intégration de la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole ;
- Plannings permanences élections législatives - scrutins des 11 et 18 juin 2017 ;
- Consultation fournisseurs énergie pour chauffage école.

Questions diverses évoquées

- **Augmentation par Mond'Arverne des tarifs de fréquentation de la piscine pour les enfants des écoles ;**
- **Réflexion sur l'éventuelle prise en charge par la commune de l'augmentation du prix des repas servis aux enfants de LAPS scolarisés dans les écoles maternelles de VIC LE COMTE ;**
- **Face au mécontentement de certains administrés lié à la politique « ZERO PHYTO » entamée par la commune, certains secteurs (en stabilisé) seront traités à l'acide pé-largonique (désherbant bio) : Place François Brugière, Monuments aux morts, Chemin des Marands. Le reste sera réalisé mécaniquement.**
- **Gaspillage papier toilette à l'école - Prévoir achat de distributeurs adaptés ;**
- **Elagage des chemins par l'entreprise Débrouss'elague ;**
- **Haies et acacias à couper vers le Monument aux Morts ;**
- **Toit auvent d'une maison près de l'église arraché par les intempéries - Prévenir propriétaire ;**
- **Accessibilité du City Stade par les extérieurs possible en dehors du temps scolaire ;**
- **Mise en place étagères dans les nouvelles salles de classe - Attendre d'avoir définitivement emménagé pour en mesurer la nécessité ;**
- **Travaux chauffage salle polyvalente ;**
- **Transports scolaires des enfants à Vic-le-Comte ;**
 - **Rappel de l'utilisation interdite des tondeuses le dimanche après-midi - Article à faire paraître dans Le Laps ;**
 - **Pose d'une bâche verte sur le talus entre le parking de l'école et la propriété DECHARRIERE - Consulter entreprises ;**
 - **Envisager la pose d'un filet derrière le panneau de basket du City Stade côté Benaud ;**
 - **Terrain à côté du P'tit Riou.**



Délibérations

- Autorisations données au Maire de signer les conventions pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation du terrain multisports et pour la mise à disposition par Mond'Arverne Communauté d'un terrain multisports à la Commune ;
- Proposition création site internet - Décision repoussée à une date ultérieure ;
- Proposition achat terrains vers cimetière - Décision repoussée en attente de précisions ;
- Admission en non-valeur de dettes irrécouvrables (budget commune et budget eau) pour 1 050,38 € ;
- Signature « Convention pour la maintenance, et l'entretien des panneaux de signalisation relatifs aux itinéraires cyclables par le Conseil Départemental »
- Modification délibération 13-2015 - Convention SIEG - Remplacement lanternes B.FLUO par ajout du plan de financement

Questions diverses évoquées

- Séance du Conseil municipal du 30 juin 2017 convoquée par décret pour élire les délégués et suppléants qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;
- Réflexion sur une éventuelle réorganisation des transports scolaires pour les enfants de maternelle ;
- Compte rendu visite chantier insertion pour puits des Moines ;
- Traversée de Laps - vitesse excessive du bus du soir qui dépose les colégiens ;
- Demande utilisation ancien bâtiment de l'école pour spectacle Mond'Arverne ;
- Courrier BEMO URBA & INFRA au sujet résiliation marché PLU ;
- Entretien des chemins (herbes, rases, ...) ;
- Rencontre avec DREAL au sujet de la décharge d'un particulier ;
- Rendez-vous ENEDIS pour changement compteur école ;
- Changement emploi du temps Pascale pour les ménages ;
- Heures complémentaires Véronique.

BRUIT DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectuée que :

Les jours ouvrables de 8 h à 20 h

Les samedis de 9 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



CEREMONIE DU 8 MAI

Le **8 mai 1945** est la date de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne

Le 8 Mai a été déclaré jour férié de commémoration en France le 20 mars 1953.

Le président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959

En 1975, pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, le président Giscard d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée de 1945.



C'est à la demande du président François Mitterrand que cette commémoration et ce jour férié seront rétablis, par la loi du 2 octobre 1981

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

Nous attirons votre attention sur la recrudescence de cambriolages dans notre commune. Plusieurs vols se sont produits ces dernières semaines, toujours avec la même rapidité en forçant là une porte, là une fenêtre.

Des cambriolages réalisés en pleine journée, en passant généralement par la face de la maison qui ne se voit pas de la route ou du chemin.

Merci à vous de veiller à « ralentir » les cambrioleurs en fermant fenêtres et volets...

Merci surtout de signaler à la gendarmerie tout comportement - voiture ou camionnette qui rode - qui vous semblerait suspect.

En cette fin d'année scolaire les enfants de l'école ont profité de 2 sorties scolaires

Sortie à Clermont-Ferrand le mardi 13 juin

Dans le cadre de l'USEP, les enfants se sont rendus le matin à la maison des boulistes. Au programme ateliers pétanque et tournois contre d'autres écoles du département. La pause déjeuner s'est déroulée sur le parvis de la cathédrale. L'après-midi, la classe des petits a visité la cathédrale et ses alentours sur le thème « vivre à Clermont-Ferrand au Moyen-âge » ; les grands se sont baladés dans les rues du centre-ville en comparant l'art gothique et l'art roman ; ils se sont rendus également à la cathédrale et ont visité la splendide basilique « Notre Dame-du-Port ». Les 2 visites étaient commentées par des guides de l'Office du Tourisme.



Sortie à LOUBEYRAT le vendredi 16 juin

C'est par une belle journée ensoleillée que nos petits Lapsois se sont rendus au château de Chazeron.

Durant la matinée, les enfants répartis en petits groupes et guidés par un maître de jeu se sont lancés dans une chasse au trésor.

Ils ont pu circuler à travers les salles du château en empruntant tantôt d'étroits passages, tantôt des escaliers escamotables, et même des trappes mystérieuses.

Munis de leur parchemin, ils ont tenté de résoudre de complexes énigmes utilisant les secrets du langage héraldique. Certains, par le biais du feu, ont découvert un indice écrit à l'encre sympathique ; d'autre courageux ont affronté l'obscurité et la froidure du garde-manger en se faufilant par une petite trappe et empruntant l'échelle qui mène à l'indice tant recherché.

Ils ont finalement trouvé le chevalier des lieux qui les a aidés à récupérer l'énorme clé qui ouvre le coffre au trésor. Mais quel trésor? Un coffre rempli de pièces d'or!!! En chocolat bien sûr !!!

L'après-midi après un pique-nique bien mérité, ils ont eu droit à la visite guidée du château avec des explications sur les différentes époques de construction de ce superbe édifice. Pour se rendre au sommet du donjon Ils ont dû emprunter des portes secrètes ainsi que des escaliers sombres et abruptes ; tous ces efforts pour profiter de la vue, qui grâce au beau temps était superbe.







Voilà 2 magnifiques journées riches en émotions où les enfants ont pu admirer et profiter de la richesse de notre patrimoine architecturale.

Voici les créations réalisées par les enfants à la garderie avec la complicité de Véronique pour la fête des pères.



Les enfants ont besoin de bénévoles pour les accompagner à la piscine afin de découvrir le milieu aquatique.
Il faut se rapprocher des maîtresses à la rentrée scolaire. Toute personne sachant nager et à l'aise dans l'eau peut accompagner les enfants.



AVANCEMENT CHANTIER ECOLE



Comme vous avez pu le constater sous la direction du cabinet d'architecture **gaillard et Associés** les travaux de construction de notre nouvelle école vont bon train, ils se poursuivront sur l'année 2017 pour une livraison prévue en **septembre 2017**.

Petit rappel de la décomposition en lots du marché :

- 01 - **INFRACO** Fondations spéciales
- 02 - **M.R.J. Maçonnerie** Démolition Gros Oeuvre
- 03 - **FACE & FACADES** Peintures des façades
- 04 - **SUCHEYRE** Bardage panneau composite
- 05 - **ETANCHEURS AUVERGNAT** Etanchéité
- 06 - **GAUTHIER** Menuiseries extérieures
- 07 - **LE TELLIER** Menuiseries intérieures
- 08 - **Métallerie S3P** Serrurerie
- 09 - **COUTAREL** Isolation Plâtrerie Peinture
- 10 - **A.C.F.** Carrelage Faïence
- 11 - **MANTIN** Plomberie Chauffage Ventilation
- 12 - **S.A.E.C.** Electricité Courants faibles
- 13 - **C.T.P.P.** Aménagements extérieurs

Avancement des travaux :

- Lot 1 Fondations spéciales terminé
- Lot 2 Démolition Gros œuvre terminé
- Lot 3 Peintures des façades travaux en cours terminés pour fin juin
- Lot 4 Bardage panneau composite terminé
- Lot 5 Etanchéité terminé
- Lot 6 Menuiseries extérieures avancement 90%
- Lot 7 Menuiseries intérieures terminé
- Lot 8 Métallerie avancement 80%
- Lot 9 Isolation plâtrerie peinture avancement 80%
- Lot 10 Carrelage faïence terminé
- Lot 11 Plomberie chauffage ventilation avancement 60%
- Lot 12 Electricité courants faibles avancement 70%
- Lot 13 Aménagement extérieurs avancement 90 % (plantations prévues en septembre)

Eclairage public travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de dôme (SIEG) terminés

FIN DES TRAVAUX BATIMENT PREVUS POUR LE 28 juillet 2017

En parallèle de ces travaux de bâtiment, le futur plateau multisports est terminé.



Façade coté chemin des Graveyroux



Future entrée et jonction ancien bâtiment

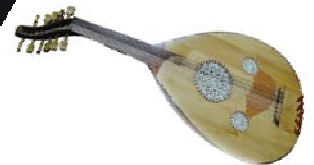


Vue de l'intérieur garderie



Plateau multisports

TRAD'AMUSE FAIT DANSER PARENTS ET ENFANTS



L'école de Laps ainsi que celle d'Yronde et Buron ont organisé leur bal traditionnel. Les enfants ont appris durant l'année scolaire des danses traditionnelles lors des temps d'activité culturelle.

C'est avec les musiciens de Trad'amuse « Les Brayauds » que s'est déroulée cette soirée musicale et festive.

Les enfants accompagnés de leur institutrices ont fait montre de tout leur talent tout en faisant découvrir le travail accompli. Puis, les parents ont été invités à participer et à entrer dans la danse même le maire de Laps, Philippe Chouvy s'est pris au jeu.

Un moment de partage apprécié de tous.



QUELQUES NOUVELLES DU CLUB DE PATCH...

Tout d'abord notre club a choisi un nom : « le chouette patch ».

Nous sommes 17 adhérents en cette fin de saison.

Cette fin d'année d'activités a été ensoleillée par la venue de **Cécile Franconie**. Cette artiste est très connue et reconnue à travers le monde. Elle venait d'exposer au Japon, et précédemment en Australie. Elle a écrit de nombreux ouvrages et anime de temps en temps des ateliers chez des artistes en herbe. Nous avons donc eu le privilège et surtout le bonheur de passer une journée avec elle. Nous avons appris de nombreuses techniques de broderies et de patchwork en sa compagnie. Ce fût une journée inoubliable, riche en échanges, apprentissages, rigolades, gastronomie, gourmandises...une journée comme on les aime !



Notre club prendra ses congés à partir du 19 Juillet afin de nous retrouver bronzés et en pleine forme pour la rentrée....

A bientôt et bel été à vous tous !

A noter : nos puces de couturières auront lieu le dimanche 12 Novembre !

Le chouette patch.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le repas organisé par la société de chasse de Laps, aura lieu le samedi 2 septembre à la salle polyvalente de Benaud.

Les inscriptions se feront courant août.



UNE PREMIERE REUSSIE !

Après la pluie, le beau temps ! Rien n'est plus vrai ! C'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé le soleil et la chaleur pour cette nouvelle édition de nos Vide Grenier et Exposition d'Artistes les 13 et 14 mai derniers.

Cette année, les exposants ont pu investir les places et rues de Laps mettant ainsi en valeur les vieilles pierres.

La restauration assurée par « Le P'tit Riou » et la buvette en plein air ont été appréciées par les visiteurs et les participants.

Quant aux créations de nos artistes locaux, celles-ci ont pu être valorisées d'une part, à La Maison des Associations, et d'autre part, à l'Eglise où tableaux et photos se sont révélés.

En tout cas, formule réussie selon les premiers échos même si un orage a écourté la journée ! Comme les placards ne se vident pas en un vide grenier, rendez-vous l'année prochaine !

Le Comité des Fêtes





SOCIETE DE PÊCHE LE TACON

Le Tacon organise son repas annuel le dimanche 23 juillet à 12h à la maison des associations (ou à la salle polyvalente selon le nombre d'inscrits).

Inscriptions avant le 15 juillet :
(10 € pour les sociétaires/20 euros pour les non sociétaires) auprès de Gérard Schell 06 05 25 66 38.

Votre présence sera appréciée.

Apéritif
Melon au porto
Morue aux pommes de terre
Salade
Trou normand
Fromage
Pâtisserie
Vin inclus

LA FÊTE DU PAIN, UNE JOURNÉE A NE PAS LOUPER...



Le comité des fêtes vous informe que la prochaine fête du pain se déroulera comme d'habitude sous le soleil le dimanche 24 septembre. Merci de noter cette date dans vos agendas.

Comme l'an dernier, cette journée s'articulera autour d'un repas champêtre. Le menu du repas restera inchangé avec son traditionnel jambon au foin. A cela devrait se rajouter une petite surprise à la clé ! On n'en dit pas plus.

Cette manifestation qui renoue avec la tradition a la réputation d'être conviviale et idéale pour inviter famille et amis. N'hésitez pas à les faire venir...

Réservation obligatoire:

Par téléphone auprès de Nicole MONTHEILET au 04 73 78 11 58

Par mail à l'adresse suivante comitedesfetesdelaps@hotmail.fr

Embellissement des espaces communaux

Vous vous êtes tous aperçus que depuis deux ans maintenant, la municipalité a choisi de laisser « aller » la végétation sur la commune...

Afin de composer avec cette nature « sauvage », il vous a été proposé, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, une distribution de sachets de graines, qui ne sont pas destinées à fleurir jardins et parterres, mais bel et bien à vous permettre de participer à un « atelier collectif gratuit » d'embellissement de la commune.



En effet, ces petites fleurs sont censées être semées sur le domaine public en bordure de votre propriété afin de camoufler voir étouffer certaines plantes indésirables que vous ne supportez plus de voir, et, se mêler aux chardons, pissenlits, liserons, coquelicots pour donner à notre environnement un air de campagne plus coloré et plus gai.

Pour vos jardins, par contre, il y a peut-être d'autres solutions

Ensuite, il y a celles et ceux qui, depuis des années, perpétuent l'entretien des bacs, fontaines, lavoirs, dans lesquels l'eau ne coulent certes plus, mais qui, tous les ans en toutes saisons, nous créent des tableaux floraux et des petits havres de verdure.



Et enfin, il y a ceux, qui par leurs initiatives privées, nous font de jolies petites surprises de fin de week-end gris et qui arrivent, avec si peu de matériaux mais tellement d'imagination et de gentillesse, à nous créer en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, UN PARTERRE !

La municipalité n'a pu que les encourager dans leur démarche en les aidant matériellement par la fourniture de quelques petits plants.



Un grand merci à Isabelle, Alain et Alexandre pour ce petit rien du tout qui fait un grand effet.

Merci aussi à Michèle, Francine, Annick, ... et vous autres, anonymes, qui avez compris notre démarche et essayez de rendre notre village plus joli.



Lutte contre l'Ambroisie : les acteurs régionaux se mobilisent

L'aire de répartition de l'ambroisie s'élargit

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante originaire d'Amérique du nord, supposée introduite pour la première fois en France en 1863. Aujourd'hui, l'ambroisie est majoritairement présente dans la **vallée du Rhône** mais son aire de répartition s'élargit d'année en année sur le territoire national. Des plants d'ambroisie sont désormais observés dans la plupart des régions métropolitaines : **Aquitaine, Midi-Pyrénées, Ile-de-France, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Auvergne...**

Une plante hautement allergisante

Les émissions de pollen d'ambroisie ont ainsi doublé en vingt ans en France aggravant le nombre et les cas d'allergies.

Le pollen de l'ambroisie est très allergisant et **responsable de diverses pathologies notamment de l'appareil respiratoire.**

Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que des symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et pouvant s'associer d'écoulement nasal, de toux, de conjonctivite, voire de symptômes respiratoires tels que trachéite, et parfois d'urticaire ou d'eczéma.

En Auvergne, un Plan national santé environnement est mis en œuvre pour lutter contre l'ambroisie

De nombreuses actions sont ainsi menées au niveau local en 2015 :

actions de sensibilisation et la mise en place d'un réseau de référents communaux :

Jean Marc Gauthier (agent communal) et Emmanuelle Dijon Goulème (adjointe) vers qui il vous est recommandé de signaler la présence de cette plante avant arrachage.

Réglementation

Il n'existe au niveau national et européen aucun texte législatif ou réglementaire spécifique sur la lutte contre l'ambroisie.

Le statut de cette plante sauvage non cultivée et non protégée relève de textes généraux issus des Codes de la santé publique (CSP), des collectivités territoriales (CGCT) et de l'environnement (CDE)

Les 4 départements auvergnats disposent cependant d'un arrêté préfectoral imposant la destruction obligatoire de l'ambroisie (Destruction précédée d'une déclaration auprès de vos référents communaux).

Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé



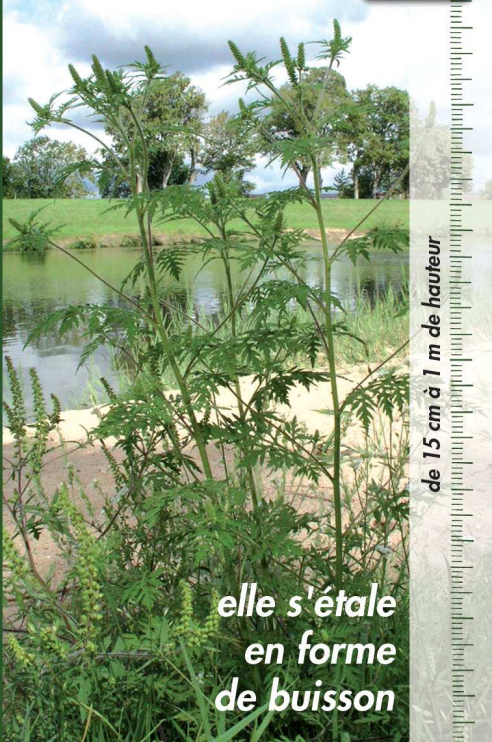
Flours mâles sur de longs épis



Tige velue et rougeâtre



Feuille profondément découpée



de 15 cm à 1 m de hauteur

elle s'étale en forme de buisson



Pour en savoir plus :

<http://ambrosie.info>
www.ars.auvergne.sante.fr /
 04 73 74 49 00



www.fredon-auvergne.fr /
contact@fredon-auvergne.fr /
 04 73 42 14 63



L'AMBROISIE



Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

Observatoire des Ambrosies (après DRASS et DDASS Rhône-Alpes)

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse



©Fried - ANSES

Vous l'avez reconnue : détruisez-là !

plus d'infos sur www.ambrosie.info

«Lorsque vole bas l'hirondelle, attends alors que la pluie tombe.»

ETE

- Des **graines** préalablement humidifiées lèvent **mieux et plus vite** : haricots, épinards 12 h dans une eau tempérée, tétragone 48 h, céleris 2 jours à 20°, persil 1 journée.
- Pour mieux faire **pommer un chou**, avec le fer de la bêche **entaillez** obliquement sa tige au niveau du sol. (le faire avec précaution).
- S'il est vrai que les **fruits à noyaux** ne sont jamais aussi délicieux que sur l'arbre, il en est autrement des poires de fin d'été. Cueillez la **William** 8 jours avant sa maturité et placez la sur **clayette** une semaine au moins avant de la déguster. C'est à ce moment-là qu'elle acquiert toute sa finesse.
- Pincez les derniers plants de **tomates** au-dessus de 3 feuilles. N'arrosez qu'au goulot, jamais en pluie.
- Coupez les **fleurs fanées** des pivoines sans toucher au feuillage, celui-ci est nécessaire pour la floraison de l'an prochain.
- **Taillez** (rabattez) sévèrement la plupart des **vivaces** après floraison. Certaines refloriront en automne (achillée).

SACHEZ QUE...

ARMOISE COMMUNE. Très fréquente dans les lieux incultes, au bord des chemins et le long des haies, ainsi que sur les murs et décombres, cette « herbe de la Saint-Jean » fleurit en août-septembre. Ses fleurs peuvent être employées en assaisonnement et ses jeunes feuilles récoltées en juillet constituent un hors d'oeuvre original. Ses propriétés médicinales sont connues : toniques, fébrifuges, stimulantes et antispasmodiques. Dans les campagnes, autrefois, les gens se couronnaient d'armoise le soir de la Saint-Jean et en attachaient les tiges à leur ceinture pour se protéger des maladies et surtout « du mauvais sort ».

TRUC

Pour se débarrasser des **limaces** et **escargots**, placez çà et là au milieu des planches menacées des petites carottes. Limaces et escargots s'y rassemblent en grand nombre et on n'a plus qu'à les enlever pour les détruite.



Piscine Val d'Allier Comté

Harmonisation des tarifs pour les habitants de Mond'arverne



Le Conseil communautaire de Mond'Arverne communauté a décidé d'harmoniser les tarifs d'entrée du centre nautique Val d'Allier Comté, pour offrir un accès facilité à l'ensemble des habitants des 28 communes de Mond'Arverne. Cette nouvelle grille tarifaire s'applique à partir du 1er juin 2017.

Désormais, le centre nautique Val d'Allier Comté, à Vic-le-Comte, propose une grille unique de tarifs communautaires pour les habitants des 28 communes membres de la nouvelle communauté de communes Mond'Arverne.

Quelques exemples de tarifs :



Entrée unitaire plein tarif	3.40 euros
Ecole de natation	135 euros/ 30 séances
Leçons de natation enfants	45 euros/10 séances
Animations seniors	46 euros/10 séances
Animations adultes	55 euros/10 séances
Aquabike	95 euros/ 10 séances 11 euros/ prix unitaire
Bébés nageurs/ jardin d'eau	50 euros/8 séances

Du 8 juillet au 3 septembre, le centre nautique organise de nombreuses activités estivales, pour les enfants et les adultes : aquabike, aqua-training, aquaforme, natation etc. Grâce à la carte « ticket sport », les usagers peuvent pratiquer à leur rythme toutes les activités de leur choix. Les inscriptions sont possibles dès le 1er juin pour les habitants de Mond'Arverne et à partir du 15 juin pour tous.

Les tarifs sont applicables sur présentation de justificatifs (justificatifs de domicile de moins de 3 mois, carte d'identité pour les conditions d'âge, cartes étudiants, carte MDPH pour les personnes en situation de handicap).

Le programme des activités estivales et pour la rentrée 2017 sont d'ores et déjà accessibles à l'accueil de l'établissement.

Le centre nautique propose quatre espaces différents :

- Une **pataugeoire** permet aux tout-petits de se familiariser avec l'élément aquatique.
- Un **bassin sportif** de 25 mètres pour les nageurs expérimentés.
- Un **bassin ludique**, d'une profondeur de 70 à 120 cm, destiné aux personnes en phase d'apprentissage et aux activités sportives et de détente
- Un **espace détente** (sauna et douches hydromassantes)

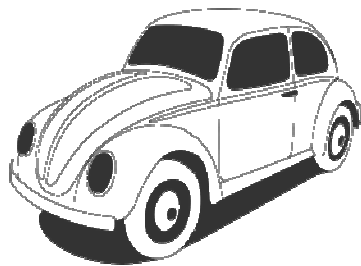
Gratuité

- Pour les enfants de moins de 4 ans
- Pour 2 accompagnateurs adultes lors des séances bébés nageurs
- Pour les accompagnateurs de groupes (dans la limite de 2 personnes)
- Pour un accompagnateur de personnes porteuses de Handicap

Piscine Val d'Allier Comté
Rue de Vignolat- Longues - 63 270 Vic-le-Comte
04 73 70 66 99
piscine@mond-arverne.fr



Les 3, 4 et 5 Juin, une Lapsoise a défendu les couleurs du club de tennis de Vic le Comte. Martine Garnier, après s'être qualifiée au championnat du Puy du Dôme, a atteint la finale dames catégorie +65ans au championnat d'Auvergne qui a eu lieu au Sporting Club de Vichy. Ce championnat était qualificatif pour les championnats de France à Roland Garros.



Cherche garage ou grange à louer pour me mettre à l'abri sur Laps, Benaud et alentours.

Vous pouvez contacter ma propriétaire qui habite à Benaud au 06 74 98 34 21.

Suite à la mise en fonctionnement de l'antenne Wi fi Max sur notre commune et si vous avez souscrits un abonnement pour ce service, votre avis intéresse l'équipe municipale afin de pouvoir répondre aux interrogations de certains habitants concernant une éventuelle amélioration de notre réseau.

Ainsi, merci de nous faire parvenir votre ressenti sur ce nouveau service.

Pense pas tête

Dimanche 23 juillet: Fête de la Pêche - Repas « Champêtre » - Lieu à définir en fonction du nombre de participants

Samedi 2 septembre : Fête de la Chasse - Sanglier à la broche - à partir de 12 h - Salle Polyvalente

Dimanche 24 septembre : fête du pain avec allumage du four des Moines et repas organisés par le Comité des Fêtes - (en cas de pluie : salle polyvalente)